

RÈGLEMENT INTÉRIEUR (*mise à jour le 28/08/2022*)

Les élèves doivent se comporter avec respect et courtoisie vis-à-vis de l'enseignante ainsi qu'entre eux.

Il est rappelé de bien vouloir respecter les horaires des cours, d'être équipé d'une tenue adaptée à la pratique de la danse, cheveux retenus, sans bijoux.

Les élèves doivent être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Il est demandé aux élèves de ne pas crier ou parler fort dans le couloir et le vestiaire pour ne pas gêner le déroulement des cours.

Evi'danse se décharge de toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires, et dès lors que l'élève a quitté la salle de danse.

Toute consommation de confiserie et chewing-gum n'est pas permise durant les cours.

En tant qu'adhérent, vous vous engagez pour l'année complète et ne pourrez nous tenir responsable des aléas liés au Covid. Nous ne rembourserons pas les cotisations en cas de confinement imposé par le gouvernement.

Le règlement intérieur pourra être modifié en cas d'évolution du protocole sanitaire.